OBSERVATOIRE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MALVERSATIONS ECONOMIQUES

OLUCOME

OBSERVATORY FOR FIGHT AGAINST CORRUPTION AND ECONOMIC EMBAZZLEMENT

INTEGRITE EQUITE TRANSPARENCE

Réf :009/OLUCOME/06/2018 Bujumbura, le01/06/2018

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur l'Ombudsman du Burundi
- Son Excellence Madame le Ministre à la Présidence chargée de la Bonne gouvernance;

à Bujumbura

A Son Excellence Monsieur le Ministre des transports, des travaux publics, de l'équipement et de l'aménagement du territoire

à Bujumbura

Objet : Demande d'annuler la mise en demeure

pour les acquéreurs des parcelles non encore bâties

Excellence Monsieur le Ministre,

L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) vient d'être informé par les citoyens que le Directeur Général de l'urbanisme et de l'habitat a sorti un communiqué référencé n° 735/DGUH/248/2018 du 29 mai 2018 portant sur la mise en demeure aux acquéreurs des parcelles non encore bâties. Ce communiqué précise que cette direction octroie un délai d'1 mois aux acquéreurs des parcelles afin de les mettre en valeur suivant les normes urbanistiques. Passé ce délai, il informe l'acquéreur que la parcelle lui sera retirée définitivement sans une autre forme d'avertissement.

Excellence Monsieur le Ministre, l'OLUCOME est conscient de la mesure et n'a ménagé aucun effort pour rappeler au Gouvernement l'établissement des mesures urbanistiques, la bonne exploitation des espaces verts ainsi que la protection des bâtiments riverains qui surplombent la ville de Bujumbura. Néanmoins, l'alerte lancée par la direction générale de l'urbanisme et de l'habitat tombe à un moment

inopportun car elle ne tient pas en compte de la misère des acquéreurs des dites parcelles non mises en valeur.

Excellence, cette misère se lit facilement à travers certains indicateurs macroéconomiques et la vie quotidienne des citoyens burundais. En effet, le Burundi est actuellement parmi les 3 pays les plus pauvres au monde, son taux de croissance économique est de -1,3% en 2017 selon la Banque Africaine de Développement (BAD), son revenu par habitant est de moins de 300 dollars américains selon le Fonds Monétaire International (FMI) et le taux de chômage est de 65%. Bref, les citoyens burundais vivent en dessous du seuil de pauvreté et sont accablés par la misère extrême. Cette dernière n'exclut pas les acquéreurs des parcelles qui, d'ailleurs ont tardé de construire pour des raisons de manque de moyens financiers. Aujourd'hui, même les fonctionnaires de l'Etat n'arrivent pas à joindre les deux bouts du mois et se trouveraient dans la catégorie de ces acquéreurs.

Bien plus, Excellence Monsieur le Ministre, le délai d'1 mois est trop court si réellement on est conscient des documents délivrés par pas mal de services et dont les acquéreurs auront besoin pour avoir une période en peu plus longue en vue de mettre en valeur leurs parcelles. Encore moins, Excellence Monsieur le Ministre, l'OLUCOME pense que vous n'omettrez pas qu'il y a des burundais en exil et qui ne seraient pas prêts à entreprendre les démarches afin que leurs parcelles ne soient pas retirées ou serait-il une stratégie enclenchée par la direction de l'urbanisme et de l'habitat pour « légalement »spolier les parcelles des exilés et de ceux n'ayant pas actuellement des moyens financiers de mise en valeur ? De toute façon, les biens des exilés doivent être protégés comme le Gouvernement l'a déjà souligné à travers ses différentes déclarations et comme il est assigné dans ses missions.

Par ces arguments développés, l'OLUCOME vous demande Excellence Monsieur le Ministre d'annuler cette décision du Directeur Général de l'urbanisme et de l'habitat. Au cas échéant, nous demandons aux autorités qui nous lisent en copie d'intervenir en faveur de ces acquéreurs des parcelles non bâties.

Espérant une suite favorable à notre demande, nous vous prions d'agréer, Excellence Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour l'OLUCOME

Gabriel RUFYIRI

Président

Observatoire de Lutte Contre la Corruption et les Malversations Economiques
OLUCOME
B.P 6616
Tél:212113

Sis chaussée Prince Louis RWAGASORE n°47, 1er étage. Tél : +257 22 25 20 20 ou +257 78 85 30 04 (numéro vert)
Fax : 22 24 99 49
Site web: www.olucome.bi BP 6616 BUJUMBURA-BURUNDI